



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 33 du 10 octobre 2018

Catégorie C

CAPN n°7 des 20 et 21 septembre - Suites le 25 septembre 2018

1^{ères} Affectations d'octobre 2018 – 2^{ème} tranche

3 stagiaires sur 4 affectés en Région Ile-de-France !!!!

Les travaux de la CAPN concernant les 1^{ères} affectations d'octobre 2018 se sont achevés le 25 septembre dans un contexte de plus en plus inquiétant pour l'avenir de la DGFIP au vu des mesures découlant du programme Action Publique 2022 qui vont être prises.

Et comme si cela ne suffisait pas, le Directeur Général nous a annoncé que dans le cadre du projet de loi de Finances de 2019, la DGFIP verra ses effectifs amputer de 2 130 emplois.

Avec de telles annonces, il est clair que notre administration sera, une fois de plus, fortement impactée dans l'exercice de ses missions.

Au-delà de la DGFIP, c'est tout le Service Public à la française qui est attaqué. Et ce sont nos concitoyens les plus fragiles qui seront les victimes de cette politique anti-sociale.

Pour cette CAPN, ce sont **289** lauréats qui ont été appelés.

Nous sommes bien loin de l'appel à la liste complémentaire des **812** lauréats du concours externe que **F.O.-DGFIP** exigeait après la 1^{ère} tranche de juin 2018.

Face à notre mécontentement, l'administration explique n'avoir pas obtenu l'autorisation budgétaire pour recruter l'ensemble de la liste complémentaire. Cependant le président de la CAP garde un espoir pour le recrutement d'une troisième tranche d'ici la fin d'année.

Conséquence immédiate de ce recrutement un peu plus important par rapport aux années précédentes, l'ENFIP n'a pas été en mesure de

recevoir les agents stagiaires dans des conditions d'apprentissage optimum et équitable.

F.O.-DGFIP a de nouveau dénoncé les conditions d'accueil de nos nouveaux collègues : formation initiale de 5 semaines au lieu de 6 à l'ENFIP, la 6^{ème} semaine de formation consacrée « aux mises en situation » dispensée « au plus près de leur lieu d'affectation » (malheureusement pas toujours le cas). Tous les cours sont dispensés en amphithéâtre, sans ordinateur !!

F.O.-DGFIP condamne le fait que ces mêmes conditions soient de nouveau appliquées aux agents rentrant au 1^{er} octobre alors que cela devait rester exceptionnel pour les agents formés en août/septembre.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette disposition démontre bien les faiblesses de l'administration en matière de formation.

F.O.-DGFIP a rappelé à l'administration que sa réflexion sur ce sujet était engagée depuis plus de 2 ans. Pour une administration qui se veut moderne et efficace, ne serait-il pas temps que la réflexion arrive à son terme afin de mettre en œuvre une réforme de la formation professionnelle de qualité.

Suite à la décision unilatérale du Directeur Général de réduire les durées de consultation pour les CAPN, concernant cette CAPN **F.O.-DGFIP** a néanmoins rappelé au Président que le temps de consultation alloué d'une durée de deux jours était beaucoup trop restreint compte tenu de la forte volumétrie de dossiers et des attentes des futurs collègues.

F.O.-DGFIP regrette qu'une fois encore de nombreux agents n'aient pu bénéficier d'une défense faute d'avoir pu prendre contact avec une organisation syndicale dans les délais de consultation.

À propos des durées de séjour, **F.O.-DGFIP** déplore, une fois de plus, le blocage de 3 ans instauré pour les primo-affectés hormis pour celles et ceux qui peuvent se prévaloir d'un motif de rapprochement et qui peuvent donc prétendre à une mutation au bout d'un an.

À cette légitime revendication, l'administration nous ressert les mêmes arguments, à savoir : cela permet de stabiliser les effectifs, d'améliorer le fonctionnement des services en bénéficiant d'un retour sur investissement de la formation dispensée in situ. Tout cela bien entendu au mépris de situations qui peuvent être difficiles pour certains agents qui ne peuvent pas justifier d'un motif de rapprochement.

Ci-dessous quelques chiffres pour illustrer une situation compliquée des effectifs.

	PROJET 2018	SUITES 2018
Lauréats appelés	289	289
Lauréats affectés	262	262
Renoncations	27	32 soit un taux de 11,1 %
Rapprochements demandés	117	117
Rapprochements effectués	65 (dont 19 rapprochements internes)	73 (dont 23 rapprochements internes) soit un taux de 62,4 %
Nbre de sursis		1
Nbre de cas évoqués	62	
Nbre cas sociaux	2	1 pris en compte
Nbre modifications effectuées après CAPN		11
Nbre lauréats ayant « bloqué » leur affectation au projet		
Affectations d'office	56	49
Nbre départements fermés	70	63
Nbre Directions et Services à compétence nationale/spécialisée fermés	22	22

Même si le taux de renoncations est quasi stable par rapport aux années précédentes, pour **F.O.-DGFIP**, il est l'expression d'un échec pour l'administration qui se prive ainsi d'une population qui s'est fortement investie dans la préparation de ce concours. En effet, majoritairement, ces lauréats font le sacrifice de renoncer au bénéfice du concours au vu des contraintes imposées par leur affectation.

Suite aux interventions des organisations syndicales, l'administration, dans le cadre des suites, a donné satisfaction à 8 agents pour leur rapprochement ce qui explique le différentiel entre le nombre de rapprochements effectués au projet et dans ceux du mouvement.

Concernant les rapprochements non satisfaits, l'administration nous a confirmé que les agents stagiaires appelés pour le 1^{er} octobre et n'ayant pas obtenu leur rapprochement, pourront demander de nouveau leur rapprochement pour le mouvement de septembre 2019 : piètre

consolation pour celles et ceux qui sont concernés par un rapprochement non satisfait.

Pour **F.O.-DGFIP**, même si ce mouvement au dire de l'administration est particulièrement abouti, l'administration aurait pu améliorer les suites compte tenu du sous-effectif chronique sur plusieurs directions.

Mais l'administration pour sa gestion des effectifs s'appuie sur les taux de vacances d'emplois en national (5,5 %), province (4,5 %) et région Ile de France (7,9 %) en visant à réduire le différentiel de 3,4 % entre la RIF et la province.

Une fois de plus ce sont les services qui en pâtiront. **F.O.-DGFIP** exige l'appel total des listes complémentaires et le comblement des emplois à hauteur des vacances.

Pour tous les motifs évoqués ci-dessus, **F.O.-DGFIP** a voté **CONTRE** ce mouvement de 1^{ères} affectations des lauréats du concours 2017.



Extraits de la déclaration liminaire

Monsieur Le Président,

Sur les 4 500 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, le ministère à lui seul en absorbera près de 45 % soit :

- 2 130 à la DGFIP

- 67 en administration centrale.

C'est donc un chiffre supérieur à 2018 confirmé par le Directeur Général dans son message du 17 septembre alors même que les services sont déjà « à l'os ».

Et c'est sans doute pour tenter de nous consoler, que le Directeur Général précise que ce chiffre est en deçà des craintes émises par certains, tout en rappelant : « *ce chiffre est compatible avec le maintien de recrutements externes significatifs du fait des niveaux de départ à la retraite* ». Pour **F.O.-DGFIP**, c'est une piètre consolation qui ne nous rassure aucunement.

F.O.-DGFIP n'accepte pas ces nouvelles suppressions d'emplois qui aggraveront une situation déjà très tendue dans les services et qui détérioreront encore plus les conditions de travail des agents.

Concernant le PAS (Prélèvement à la Source), pour **F.O.-DGFIP**, les atermoiements présidentiels sur la mise en œuvre du prélèvement à la source et leur expression publique ces dernières semaines ont eu comme première conséquence de générer le malaise et parfois la colère des agents de la DGFIP.

Le Ministre Darmanin s'est voulu rassurant comme il sait l'être dans tous ses passages médiatiques - il a indiqué qu'il n'avait pas connaissance d'un surplus d'usagers aux guichets de la DGFIP en cette période. Peut-être s'est-il rendu à un guichet DGFIP un jour de fermeture de l'accueil ? Toutefois, il n'a pas nié que le mois de janvier 2019 serait « *compliqué* » notamment pour les services d'accueil. C'est sans doute pour que les agents puissent faire face aisément à cette réforme d'ampleur que des emplois seront supprimés.

En termes de clarification sur le projet de « déconcentration de proximité » évoqué par le ministre lors de son discours du 11 juillet dernier, M. Darmanin est resté très flou, à savoir : la réflexion est en cours et cette réforme devrait s'étaler jusqu'à la fin du quinquennat, les implantations devraient être réexaminées en fonction « des bassins de vie ».

Pour **F.O.-DGFIP**, ce projet ne doit en aucun cas être l'occasion de mettre en place un service public de proximité au rabais qui n'apporterait aucune plus-value pour les citoyens les plus fragiles.

Concernant les mutations et 1^{ères} affectations, pour pallier les suppressions d'emploi le Directeur Général a décidé de modifier les règles de gestion en matière de mutation. Avec les suppressions d'emplois à venir, le risque est grand de voir de nouveau ces règles modifiées alors que ces dernières sont encore à l'état expérimental.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestions redeviennent opérantes et cessent d'être contournées au niveau local au mépris des droits des personnels.

F.O.-DGFIP estime que le délai de séjour de 2 ans sur poste est inacceptable.

F.O.-DGFIP ne peut accepter l'instauration des postes aux choix avec un périmètre en perpétuelle extension ce qui conduit à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire.

À propos de la préparation de cette CAPN, nous déplorons, une fois de plus, la durée de consultation limitée à deux jours de consultation. Cette durée est largement insuffisante pour répondre aux

interrogations des futurs collègues qui ignorent pour la plupart les subtilités de nos règles de gestion.

De plus ces mêmes collègues ont de fortes attentes au regard de leur situation personnelle car pour la plupart, ils ont des contraintes familiales prégnantes adossées au contexte professionnel des conjoints(e)s.

En ce qui concerne cette CAPN :

Après un niveau de recrutement sans précédent en juin dernier, force est de constater que le compte n'y est toujours pas puisque la projection des effectifs au 31 décembre 2018 fait apparaître, après intégration des PACTE, un solde négatif de **1 137** agents.

Il restait donc de la marge pour que la DGFIP appelle l'intégralité de la liste complémentaire en tenant compte des renoncations, à savoir le reliquat des **522** lauréats restants après ce mouvement.

Sur le mouvement, ces quelques chiffres significatifs illustrant la marge de manœuvre disponible pour donner satisfaction à d'autres lauréats :

- **20** lauréats ont obtenu leur 1^{er} vœu
- **10** lauréats ont obtenu leur 2^{ème} vœu
- **3** lauréats ont obtenu leur 3^{ème} vœu
- 15 directions dont 4 fermées présentant un solde négatif des effectifs supérieurs à 20 agents.

Concernant les rapprochements, le taux de **55,5 %** de rapprochements satisfaits a généré une grande déception pour toutes celles et ceux qui pouvaient espérer, compte tenu de leur situation personnelle, une meilleure prise en considération de leur situation.

Au projet, ce sont **27** renoncations constatées mais ce nombre risque fort d'être en nette augmentation à l'issue de ce mouvement avec **56** affectations d'office - **11** sur le département des Hauts de Seine, **45** sur le département de Seine Saint-Denis - outre le peu d'appétence que présentent ces départements, pour les agents qui avaient un motif de priorité et qui se sont vus affectés sur ces directions, la déception est d'autant plus grande.

Mais il y a aussi, à la lecture des fichiers que vous nous avez fournis, **52** demandes de rapprochement non satisfaites dont **10** demandes de priorité DOM. Et nous savons que parmi ces dossiers, il y a des situations difficiles qui auraient sans doute mérité un peu plus de mansuétude.

En matière de formation, au moins ces collègues qui vont rentrer dans notre administration, ne vivront pas les aléas d'une formation un peu décousue qu'ont connu une partie des collègues appelés pour leur formation fin août.

F.O.-DGFIP rappelle son opposition au concours commun de catégorie C. Sous prétexte d'économies, il est davantage destiné à ouvrir la porte à un concours interministériel qu'à assurer un recrutement satisfaisant pour les lauréats.

F.O.-DGFIP demande le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire du concours de la catégorie C.

F.O.-DGFIP dénonce des RAN inadaptées à notre réseau et revendique des règles de gestion profitant à tous les agents.

F.O.-DGFIP réitère sa demande d'affectation la plus fine possible.

F.O.-DGFIP dénonce :

- l'obligation pour les lauréats du concours externe en première affectation d'être affectés ALD sans aucune possibilité de choix d'une mission-structure,

- l'obligation pour ces mêmes lauréats de devoir rester 3 ans sur cette affectation avant toute possibilité de mutation, même si **F.O.-DGFIP** se félicite d'avoir obtenu la réduction de ce délai de séjour à un an pour les agents en situations prioritaires.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

F.O.-DGFIP exige la création de deux réels mouvements de mutations par an.

F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires pour la bonne exécution des missions.

F.O.-DGFIP exige l'amélioration de la situation des personnels de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications.

La délégation **F.O.-DGFIP**

William THUBERT - Martine MINIOU
Christophe TREHOUT - Laurent AUBOYER - Vincent HAYAUX du TILLY
Rémy BEUNARD(expert)

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfp>



@fodgfp

BULLETIN
D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus **F.O.-DGFIP**